

Chargeant Monsieur **Pierre OSHO**, Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale De l'Intérim de Monsieur **Daniel TAWEMA**, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation pour compter du mercredi 09 Octobre 2002.

**Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement**

- VU La loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Proclamation, le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection Présidentielle du 22 Mars 2001
- VU Le Décret n°2001-170 du 07 Mai 2001 portant composition du Gouvernement.

D E C R E T E

Article 1^{er} : Pour compter du 09 Octobre 2002, Monsieur **Pierre OSHO**, Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale est chargé de l'Intérim du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation pendant l'absence de **Daniel TAWEMA**.

Article 2 : Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 09 octobre 2002.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement.


Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CC 2 CES 2 HAAC 2 MISD-MECDN 4 SGG 4
AUTRES MINISTERES 21 DEPARTEMENTS 6 JORB.